

# De Croo veut connaître votre avis sur les « fake news »

## INTERNET La Belgique lance sa première consultation citoyenne en ligne

► Faut-il légiférer ou non contre la désinformation ?  
► Une enquête publique et un groupe d'experts se penchent sur la question.

**P**roposition 1 : « Une police des médias sociaux doit être mise en place ». Proposition 2 : « Il ne faut rien faire. L'internet doit rester ouvert et libre. Pas de loi ». Proposition 3 : « Facebook et Twitter doivent donner la priorité aux journaux de qualité reconnus ». Vous avez jusqu'au 31 mai pour « liker », « disliker », commenter, partager ces pistes de solutions officielles censées lutter contre la désinformation. Pour cela, rendez-vous sur le site [stopfakenews.be](http://stopfakenews.be).

Et si vous avez votre petite idée sur la question, n'hésitez pas à la soumettre publiquement à la sagacité des autres internautes. Qui sait si, in fine, elle ne forgera pas la position officielle de la Belgique face à l'Union européenne. Voire alimentera l'un ou l'autre éventuel projet de loi.

### Démocratie participative

Lancée par Alexander De Croo (VLD), ministre de l'Agenda numérique, cette enquête publique inédite en Belgique constitue la première concrétisation du nouveau portail de consultation citoyenne [monopinion.belgium.be](http://monopinion.belgium.be). Géré au sein du SPF « Stratégie et appui » (Bosa), cet outil de « démocratie participative » a déjà été éprouvé dans d'autres pays (comme au Portugal où une partie du budget de l'Etat est soumise aux suggestions des citoyens). Ou, en Belgique, au niveau local (via la plateforme lancée par la start-up belge CitizenLab). « L'idée est de créer une dynamique de commentaires et de propositions », soutient De Croo, qui nourrit ouvertement l'ambition de faire de la Belgique un « laboratoire » à la pointe de la lutte contre la désinformation.

Sur le sujet, les enquêtes citoyennes semblent avoir la cote. La Commission européenne, traumatisée par l'effet supposé des « fake news » sur le résultat du Brexit, avait elle aussi lancé

une vaste consultation publique en ligne. Clôturée le 28 février dernier, elle devait alimenter la réflexion sur la position à adopter en la matière.

La grande question étant :

faut-il en quelque sorte « interdire » les fausses informations via un dispositif législatif ? On sait depuis la semaine dernière que l'Union européenne a finalement privilégié un arsenal de mesures tenant davantage du code de conduite et de l'autorégulation des géants du web. Les 28 devront à présent se positionner sur ces textes.

### Une loi en Belgique ?

La Belgique va-t-elle s'aligner sur la France ou l'Allemagne, engagées dans des initiatives législatives ? Rien n'est moins sûr. Alexander De Croo ne cache pas son scepticisme : « Ce qui est important, c'est de trouver un juste milieu. Notre démocratie est fondée sur le libre cours laissé aux idées, aux réflexions, aux visions. On ne peut intervenir comme ça. Il faut éviter à tout prix que dans notre pays ou dans l'Union européenne, des mesures autoritaires soient prises au risque de restreindre la liberté d'expression. » Cela tombe bien,

Jean-Claude Marcourt (PS), ministre francophone en charge des Médias, a déjà répété qu'il était sur la même longueur d'onde...

Pour rappel, selon le dernier sondage Eurobaromètre de fé-

vrier 2018, huit Européens sur dix considèrent les fake news comme un problème. Plus de la moitié des Belges déclarent qu'ils ne font pas ou peu confiance aux informations relayées par les médias sociaux.

### Débat public

Comme la question, malgré tout, n'est pas simple, la position qu'adoptera la Belgique ne s'appuiera pas que sur les résultats de cette enquête publique. Un groupe d'experts composé de

professeurs d'université, de journalistes du nord et du sud du pays planchera d'ici l'été sur une série de questions. Comme celle-ci : « Comment, en 2018, les citoyens peuvent-ils faire la différence entre des sources d'information fiables et moins fiables ? » Ou encore : « Comment éviter que les algorithmes n'entravent la création d'un espace public sur internet ? »

Vaste débat auquel le public est d'ailleurs invité à participer, le 17 mai prochain, à la gare de Bruxelles-Central. Avec, entre autres autour de la table, Christian Van Thillo (CEO du Persgroep) et Béatrice Delvaux (éditorialiste en chef du *Soir*). ■

PHILIPPE LALOUX

### FRANCE

#### La promesse de Macron

A ce jour, seule l'Allemagne a timidement introduit la notion de fake news dans une loi portant plus généralement sur les propos haineux. L'Italie et la Tchéquie ont pris diverses initiatives non législatives. En France, Emmanuel Ma-

cron a, quant à lui, fait de la loi « anti-fake news » une promesse de campagne, confirmée en janvier dernier lors de ses vœux à la presse. Depuis, la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, y travaille d'arrache-pied. Non sans susciter pas mal de remous, y compris sur les bancs de la majorité. Limitée en période électorale, la future loi permettrait, en cas de propagation de fausse

nouvelle, de saisir la justice en référé. Et, le cas échéant, de supprimer le site. Voilà pour l'esprit. Son application, en revanche, se heurte à de nombreuses questions. Qui va décider si une information est « fautive » ? Sur quels critères ? Alors que certains dénoncent un « déni de démocratie » et un retour au « ministère de l'Information », d'autres vantent les mérites

d'un dispositif qui permettrait de se protéger d'une « ingénierie de la désinformation » qui serait à l'œuvre dans plusieurs démocraties. Sont ici clairement visés, les « organes de propagande » à la solde du gouvernement russe, comme *Russia Today* et *Sputnik*, publiés en français.

PH.L.